
ADDENDUM A L'ETUDE ECOLOGIQUE AU PROJET EOLIEN DE LA CHAMPAGNE CONLINOISE REDIGEE EN AOUT 2016 DANS LE CADRE DU PROJET EOLIEN DE LA SOCIETE QUADRAN SUR LES COMMUNES DE CONLIE ET DE NEUVILLALAI (72)

Suite à l'avis de l'autorité environnementale des Pays de la Loire du 9 novembre 2016, portant sur la demande de la société QUADRAN pour l'autorisation d'exploiter un parc éolien sur les communes de Neuvillalais et Conlie (72), et concernant plus précisément la remarque formulée sur le positionnement des 2 points d'écoute pour les chiroptères au sein de l'aire d'étude immédiate, nous souhaitons porter à la connaissance du lecteur les éléments complémentaires suivants :

1- Celle-ci se couvre très majoritairement de cultures intensives qui présentent un intérêt chiroptérologique faible. L'homogénéité des milieux naturels de l'aire d'étude immédiate conduit à l'estimation d'une activité chiroptérologique potentiellement faible et peu diversifiée dans ces territoires. L'uniformité des milieux ouverts échantillonnés dans l'aire d'étude rapprochée, incluant l'aire d'étude immédiate, suggère la forte potentialité de présence dans la zone du projet des espèces détectées dans les champs cultivés de l'aire d'étude rapprochée, d'autant que le périmètre total de celle-ci est relativement restreinte. En ce sens, les populations de la Pipistrelle commune, de la Pipistrelle de Kuhl et de la Sérotine commune détectées dans les espaces ouverts de l'aire d'étude rapprochée sont très probablement détectables dans la zone d'implantation potentielle du projet. Ce constat s'explique par la très forte homogénéité des espaces ouverts dans ce territoire.

2- Plutôt que d'intensifier l'effort d'échantillonnage dans les milieux ouverts qui sont très homogènes et pauvres d'un point de vue chiroptérologique, nous avons privilégié un positionnement des points permettant un échantillonnage par écoute ultrasonore dans chacun des habitats identifiés dans la zone du projet et, surtout, dans l'aire d'étude rapprochée qui comportent davantage de haies et des ripisylves. Ces milieux présentent un enjeu chiroptérologique potentiellement bien supérieur aux champs intensément cultivés de l'aire d'étude immédiate. Les résultats obtenus en témoignent.

3- Aussi, nous soulignons que des écoutes en continu par utilisation d'un détecteur SM2Bat+ ont été réalisées en bordure de l'aire d'étude immédiate, dans des habitats semblables à ceux couvrant la quasi-totalité de la zone du projet. Ainsi, un total de 22 heures et 35 minutes d'écoute a été réalisé au sol des champs ouverts, en limite de l'aire d'étude immédiate. Cette durée d'écoute est très supérieure aux échantillonnages effectués dans les autres habitats de l'aire d'étude rapprochée et a confirmé le faible intérêt chiroptérologique des champs couvrant la zone d'implantation potentielle du projet.

En définitive, nous estimons que les protocoles d'écoute mis en place ont permis d'obtenir une vision exhaustive des enjeux chiroptérologiques de la zone d'implantation du projet et de ses environs.